

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 11 mai 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 34 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI représenté par Vincent COULOMB - Patrick MENNUCCI représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD - Christophe MADROLLE - Pierre PENE - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

DEV 005-1270/09/BC

■ Participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'animation de l'association Cinéma au Soleil - Approbation d'une convention.

DDEAIG 09/3143/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et les autres acteurs économiques ont engagé une politique vigoureuse en faveur du développement de la filière du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia : investissement dans le Pôle Media Belle de Mai, participation à des salons de promotion, accueil d'investisseurs, études... et, face au constat d'une faible structuration de la filière, il est apparu nécessaire et indispensable de soutenir la création et le fonctionnement d'une association d'entreprises de l'image et du son destinée à accompagner les professionnels sur les questions de l'information, de l'internationalisation et à faciliter les stratégies partenariales. Cette orientation est confirmée dans le programme de développement économique 2008-2014 de MPM.

L'association Cinéma au Soleil, présidée par Jacques HUBINET, Président de la société de production Films du Soleil, rassemble ces professionnels, les fédère et les aide à se repérer dans le foisonnement des médias et des technologies numériques, identifier les réelles opportunités de marché, développer les contenus et les services innovants adaptés, anticiper les nouvelles stratégies commerciales et à renforcer les compétences et les savoir-faire.

En 2008, Cinéma au Soleil a mis en œuvre quatre opérations collectives de développement : accueil des tournages, étude de marché de l'animation numérique, formations au reportage à base d'archives, formations aux techniques dites du pitch et du trailer. Le programme de veille stratégique « Science et Image » a été engagé pour développer la communication audiovisuelle scientifique (plate-forme de production et de diffusion, formations à la médiation scientifique). Cinéma au Soleil a participé aux MIPTV de Cannes, au Sunny Side Of The Doc à La Rochelle, au MIFA d'Annecy et était présent au Festival de Cannes. Elle a participé à des opérations de promotion à Los Angeles et en Inde.

Pour 2009, Cinéma au Soleil, a programmé de développer ses actions vers l'innovation, la haute technicité, le talent et la création, au sein des 5 groupes thématiques : innovation, commercialisation, formation/emploi/responsabilité sociale, responsabilité environnementale, science et image.

Les objectifs seront de rechercher à décroiser les secteurs d'activités, à étendre la promotion et la communication vers l'international, renforcer les formations autour des métiers en développement.

3 nouveaux projets seront engagés : Science et Image, Impact écologique des tournages, étude pour le développement du secteur jeu vidéo, dans le cadre des partenariats avec les Pôles de Compétitivité et Prides (ICI, SCS, Industries Culturelles, Livres et Disques).

Les fonctions de l'association correspondent aux besoins d'animation, de mise en réseau et de services des entreprises au plan de la métropole marseillaise, et plus précisément aux enjeux de valorisation du Pôle Media Belle de Mai. Elle rassemble 80 entreprises et emploie 5 permanents.

Le budget prévisionnel de Cinéma au Soleil, pour 2009, s'élève à 503.145 euros. Il est en augmentation de 136,2 % par rapport à 2008, due notamment aux participations à des événements internationaux et à l'ouverture des 3 nouveaux projets cités plus haut.

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

Salaires et charges :	224.532 euros
Services extérieurs :	211.292 euros
Loyers et charges :	28.788 euros
Impôts et frais financiers :	19.445 euros
Achats :	19.088 euros

Les recettes sollicitées sont :

Région Paca :	223.000 euros
Feder :	165.000 euros
Entreprises :	65.145 euros
MPM :	25.000 euros
Département des BdR :	25.000 euros

La part salaires et charges représente 45 % du total des dépenses. La part entreprises représente 13 % du total des recettes.

Il est proposé au Conseil de Communauté de participer, au titre de l'année 2009, à l'animation de l'association Cinéma au Soleil, pour un montant de 20.000 euros (diminution de 2.500 euros par rapport à 2008) dont les modalités sont définies dans une convention de partenariat ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la filière des industries du contenu regroupant les entreprises du cinéma et de l'audiovisuel constitue pour la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de réelles opportunités de développement,
- Que la dynamique de cette filière souffrait du manque de structuration collective des entreprises et de la faiblesse des services et outils d'animation offerts aux acteurs privés,
- Que la proposition de l'association Cinéma au Soleil qui regroupe 80 entreprises, apporte une réponse satisfaisante à ces besoins en développant la mise en réseau des entreprises autour de projets communs,
- Que l'implantation de l'association Cinéma au Soleil sur le Pôle Media Belle de Mai valorise l'offre immobilière et concourt à la qualité de l'environnement du lieu.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour un montant de 20.000 euros, au titre de l'animation de l'association Cinéma au Soleil.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence et l'association Cinéma au Soleil fixant les modalités d'attribution de cette participation financière.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer la convention ci-annexée détaillant les obligations respectives des signataires et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine :
Article 6743 « Participations exceptionnelles de fonctionnement » - Fonction 90 – Sous Politique B320.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI